

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 14
JANVIER 1993, A 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Madame Christiane Chadwick, conseillère
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assis-
tait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
25 novembre 1992
3. Nomination du préfet suppléant
4. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
 - 4.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement
numéro 1520
5. Avis de conformité : règlement de zonage numéro
845-15 de la ville de Mont-Saint-Hilaire
6. Avis de motion : projet de règlement numéro 14-4
modifiant le Schéma d'Aménagement
7. Avis de motion : projet de règlement numéro 8-14
modifiant le règlement de contrôle intérimaire
8. Embauche d'une secrétaire exécutive temporaire
9. Plan d'actions de développement pour la M.R.C.
10. Nomination des membres du Bureau des délégués des
cours d'eau
11. Adjudication finale en faveur de monsieur Werner
Maeday



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

12. Modification de juridiction : Branche 1 du cours d'eau des Soeurs à Saint-Mathieu-de-Beloeil
13. Partenaire pour l'emploi : nomination d'un représentant
14. Demandes d'appui
 - 14.1 Frais municipaux pour l'application des règlements provinciaux
 - 14.2 Désigner l'autoroute 35 "Autoroute de La Vallée-des-Forts"
 - 14.3 Projet de la Cité de l'Espace
15. Bordereau des comptes à payer
16. Correspondance
17. Affaires publiques
18. Divers
19. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

93-01-001

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y apportant les modifications suivantes :

le sujet du point 6 est changé pour le suivant :

"Intervention non conforme au R.C.I. à Carignan"

et en y ajoutant les points suivants :

2.1 Destruction des B.P.C.

3.1 Muséobus : soirée bénéfice

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

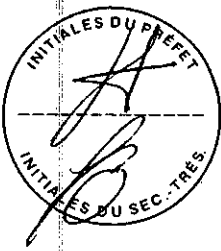
POINT 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 25 NOVEMBRE 1992

93-01-002

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 1992 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

93-01-003

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

2.1 Destruction des B.P.C.

ATTENDU QUE suite à l'incendie d'un entrepôt de B.P.C. à Saint-Basile-le-Grand, le gouvernement s'était engagé à éliminer les B.P.C. résiduels;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement avait avancé une stratégie d'élimination basée sur la concertation avec la population locale pour dégager les critères d'acceptabilité social du processus suggéré;

ATTENDU QU'un Comité de vigilance a été formé à cet effet;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement procède actuellement à différentes démarches visant à retenir une méthode d'incinération et un site d'implantation;

ATTENDU QUE les démarches entreprises par le ministère à cet effet se font unilatéralement, c'est-à-dire sans impliquer le Comité de vigilance et conséquemment sans impliquer la municipalité concernée;

ATTENDU QUE lesdites démarches de concertation sont dans une impasse, la municipalité de Saint-Basile-le-Grand refusant l'approche actuelle du ministre

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Madame Christiane Chadwick

ET RÉSOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu D'exiger que le ministère de l'Environnement consulte le Comité de vigilance, la ville de Saint-Basile-le-Grand et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dans le choix d'une méthode d'incinération des B.P.C. et dans le choix du site.

D'exiger du gouvernement qu'il respecte le principe d'implication et de participation des populations locales dans la mise en place de scénarios qui sont susceptibles d'avoir autant d'impacts sociaux et environnementaux.

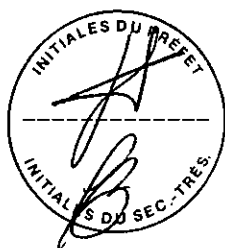
DE rescinder la résolution numéro 92-11-177 adoptée lors de la séance ordinaire du 25 novembre 1992 et portant sur le même sujet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 3. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

93-01-004

ATTENDU QUE monsieur Marcel Dulude a été nommé à titre de préfet suppléant à la séance ordinaire du 12 janvier 1991;



No de résolution
ou annotation

93-01-004
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Marcel Dulude était de un (1) an, soit jusqu'au mois de janvier 1993, puisqu'il complétait celui de l'ancien préfet suppléant monsieur Frédéric Trépanier;

ATTENDU QUE de ce fait, il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre du Conseil au poste de préfet suppléant;

ATTENDU QUE seul monsieur Marcel Dulude a été mis en nomination, par monsieur Honorius Charbonneau;

ATTENDU QUE monsieur Marcel Dulude accepte d'occuper le poste de préfet suppléant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RÉSOLU QUE monsieur Marcel Dulude soit et est nommé à titre de préfet suppléant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE le mandat de monsieur Marcel Dulude est de deux (2) ans soit jusqu'en janvier 1995.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3.1 Muséobus : demande d'aide financière

Madame Odette Gariépy, directrice de Muséobus, présente aux membres du Conseil l'organisme Muséobus, qui réalise une exposition itinérante visant à démystifier la muséologie auprès des adolescents. Madame Gariépy sollicite du même coup une aide financière de la part de la M.R.C., soit 2 000,00\$.

Après une période de questions, monsieur le Préfet informe madame Gariépy que sa demande sera étudiée par le Conseil et il la remercie pour sa présentation.

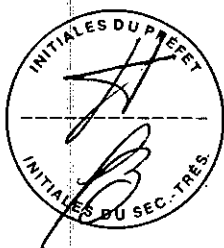
POINT 4. DEMANDES D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS

4.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro 1520

93-01-005

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 21 décembre 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

93-01-005
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur l'installation d'infrastructures et autres utilités publiques en zone urbaine

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1520 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 5. AVIS DE CONFORMITÉ : REGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 845-15 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

93-01-006

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 845-15 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant au règlement modifiant les règlements d'urbanisme pour lesquels un certificat de conformité a été émis;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 92-11-074, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu QUE le règlement numéro 845-15, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

93-01-006
(suite)

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-15 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 6. INTERVENTION NON CONFORME AU R.C.I. A CARIGNAN

93-01-007

ATTENDU QUE monsieur Benoît Lapointe, inspecteur municipal à Carignan et fonctionnaire désigné de la M.R.C., a déposé un rapport au Conseil concernant une dérogation au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE les infractions constatées concernent l'agrandissement d'une construction, sur le chemin du Portage à Carignan, et ce en contravention avec plusieurs dispositions du règlement de contrôle intérimaire et des règlements d'urbanisme de la ville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre des procédures judiciaires au nom de la M.R.C. à cet effet;

ATTENDU QUE lesdites procédures peuvent être entreprises conjointement avec la ville de Carignan et ce tel que proposé par la ville

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU DE mandater Me Paul Adam, procureur de la ville de Carignan, afin qu'il entreprenne les procédures nécessaires à l'application du règlement de contrôle intérimaire et ce, conjointement avec la ville de Carignan.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

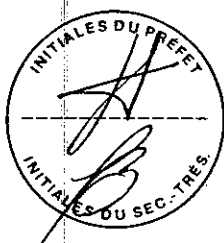
POINT 7. AVIS DE MOTION : PROJET DE REGLEMENT NUMÉRO 8-14 MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTÉRIMAIRE

Les membres du Conseil prennent connaissance du projet de règlement numéro 8-14 modifiant le R.C.I. relativement à la reconnaissance des privilèges telle qu'édictée à l'article 105 de la loi sur la protection du territoire agricole.

Suite à des échanges sur le sujet, un avis de motion est déposé.

93-01-008

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRE QU'A UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL SERA PROPOSÉ POUR ADOPTION UN REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTÉRIMAIRE, AFIN DE RECONNAITRE CERTAINS PRIVILEGES RECONNUS PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Donné à ce jour par monsieur Julien Bussière et avec le dépôt d'une copie du projet de règlement.

POINT 8. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE TEMPORAIRE

93-01-009

ATTENDU QUE madame Johanne Deslandes, secrétaire exécutive, prend un congé de maternité auquel s'ajoute un congé sans solde, pour une période allant du 18 janvier 1993 au 6 septembre 1993;

ATTENDU QUE de ce fait, le poste doit être comblé sur une base temporaire, soit du 18 janvier 1993 au 4 septembre 1993 inclusivement;

ATTENDU QUE suite à des entrevues découlant de l'étude de quatre-vingt-quatre (84) curriculum vitae, le directeur général recommande l'engagement de madame Marie-France Dumont

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RÉSOLU D'engager madame Marie-France Dumont à titre de secrétaire exécutive temporaire, et ce, pour la période allant du 18 janvier 1993 au 4 septembre 1993 inclusivement.

QUE le salaire hebdomadaire de madame Marie-France Dumont soit de 385,00\$.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 9. PLAN D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA M.R.C.

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un document, réalisé par le directeur général, qui propose une démarche pour la réalisation d'un plan de développement pour la M.R.C., dans le cadre de la réalisation d'un plan stratégique de développement en Montérégie.

Les membres du Conseil se disent en accord avec la démarche proposée.

POINT 10. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES COURS D'EAU

93-01-010

ATTENDU QU'à chaque année, selon l'article 129 du Code municipal, outre le préfet qui est membre d'office, deux (2) membres du Conseil doivent être nommés pour le Bureau des délégués;

ATTENDU QUE, selon l'article 131 dudit Code, il est possible de nommer des membres substitués

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

93-01-010
(suite)

ET RÉSOLU QUE messieurs Bertrand Poulin et Rosaire St-Germain soient et sont nommés membres du Bureau des délégués des cours d'eau de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

QUE madame Christiane Chadwick et monsieur Wildor Vigeant soient et sont nommés membres substitués dudit bureau des délégués.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 11. ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE MONSIEUR WERNER MAEDAY

93-01-11

ATTENDU QUE lors de la séance de la vente pour non paiement de taxes du 9 mars 1989, monsieur Werner Maeday s'est vu adjudger une partie du lot 239 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, conformément à l'article numéro 1043 du Code municipal, l'immeuble adjudgé n'a pas été racheté ou retiré dans les deux années qui ont suivi l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article numéro 1044 du Code municipal l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux ans, à un acte de vente de la part de la municipalité régionale de comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjudgés;

ATTENDU QUE, conformément à l'article numéro 1044 du Code municipal, l'adjudicataire possède son certificat d'adjudication et que toutes les taxes ont été payées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale en faveur de monsieur Werner Maeday, et ce, conformément au projet d'acte déposé par Me Pierre Pétrin notaire et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

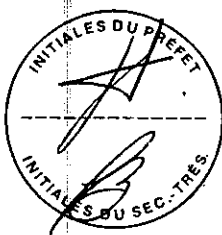
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 12. MODIFICATION DE JURIDICTION : BRANCHE 1 DU COURS D'EAU DES SOEURS A SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

93-01-012

ATTENDU QUE le cours d'eau des Soeurs ainsi que les Branches 1 et 2 ont été réglementés en 1956 par le Conseil de comté de Verchères;

ATTENDU QU'en 1964, une partie du territoire de Saint-Mathieu-de-Beloeil a été cédée à la ville de Beloeil incluant de ce fait le cours d'eau des Soeurs ainsi qu'une partie de la Branche 2;



No de résolution
ou annotation
93-01-012
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la Branche 1 est demeurée sous la juridiction du conseil de comté de Verchères puisque la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil relève du Code municipal;

ATTENDU QUE lors de la création de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, cette dernière a hérité des responsabilités du conseil de comté de Verchères et de ce fait a juridiction sur la Branche 1 et une partie de la Branche 2 du cours d'eau des Soeurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil désire réaliser des travaux d'entretien dans la Branche 1 du cours d'eau des Soeurs et demande à la M.R.C. de lui accorder juridiction;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 715 du Code municipal, la corporation de comté, donc une M.R.C. peut, par résolution, céder sa juridiction à une municipalité locale

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU DE céder la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur la Branche 1 du cours d'eau des Soeurs à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 13. PARTENAIRE POUR L'EMPLOI : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

93-01-013

ATTENDU QUE "Partenaire pour l'emploi" a sollicité la participation de la M.R.C. à la table de concertation permanente de la Rive-Sud;

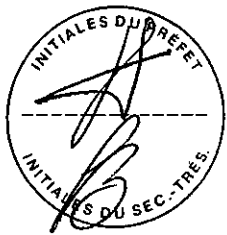
ATTENDU QUE le Conseil, en vertu de la résolution numéro 92-10-133, a nommé monsieur Pierre Bélanger, directeur général à titre de représentant de la M.R.C. et monsieur Bernard Roy, coordonnateur à l'aménagement à titre de substitut;

ATTENDU QUE "Partenaire pour l'emploi" insiste pour que le représentant de la M.R.C. soit un membre du Conseil alors que le substitut peut être un fonctionnaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Ferdinand Borremans, maire de McMasterville, à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu auprès de "Partenaire pour l'emploi"; alors que monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. est nommé à titre de substitut.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

93-01-013
(suite)

DE rescinder la résolution numéro 92-10-133 portant sur le même sujet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 14. DEMANDES D'APPUI

14.1 Frais municipaux pour l'application des règlements provinciaux

93-01-014

ATTENDU QUE pour faire respecter un de ses règlements ou un règlement provincial dont elle doit voir à l'application, une municipalité doit recourir aux tribunaux;

ATTENDU QUE les frais de poursuite devant la cour supérieure sont considérables, voire onéreux et représentent une iniquité vis-à-vis l'ensemble des citoyens de la municipalité qui doivent payer à même leurs taxes pour un service dont ils ne bénéficieront jamais;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Agathe-Sud presse le gouvernement du Québec de modifier ses lois afin d'accorder au juge de la Cour Supérieure le pouvoir de condamner le contrevenant à payer à la municipalité les frais réels encourus par elle pour faire respecter le règlement sur lequel porte le litige avec le contrevenant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU QU'une demande soit adressée au ministre des Affaires municipales afin qu'un amendement soit apporté à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'une demande similaire soit présentée au ministre de l'Environnement afin qu'un amendement soit apporté à la Loi sur la qualité de l'environnement visant à accorder au juge de la cour supérieure, qui accueille une requête présentée par une municipalité visant à faire respecter un de ses règlements ou un règlement provincial, dont elle doit voir à l'application, le pouvoir de condamner le contrevenant à payer à la municipalité les frais réels encourus par elle pour faire respecter ledit règlement, dans les cas où il aurait été démontré que le contrevenant était de mauvaise foi lorsqu'il a commis l'infraction.

QUE le contrevenant serait, par la Loi, réputé de mauvaise foi lorsqu'il serait démontré qu'il a posé des gestes illégaux ou omis illégalement de le poser sans avoir au préalable obtenu de l'officier autorisé tous les permis ou certificats d'autorisation requis par les règlements le cas échéant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

14.2 Désigner l'autoroute 35 "Autoroute de la Vallée-
des-Forts"

93-01-015

ATTENDU QUE l'ensemble de la vallée du Richelieu est riche en histoire et en événements et que de nombreux bâtiments en témoignent, dont des forts en particulier;

ATTENDU QUE l'autoroute 35 constitue un axe important de pénétration dans notre région, notamment pour les gens venant des États-Unis;

ATTENDU QUE de ce fait, il serait opportun d'identifier cet axe routier autrement que par un numéro;

ATTENDU QUE le nom que l'on pourrait donner à l'autoroute devrait refléter le riche passé historique et militaire de la région

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU DE demander à la Commission de toponymie du Québec de désigner l'autoroute 35 sous l'appellation "Autoroute de La Vallée-des-Forts".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14.3 Projet de la Cité de l'Espace

93-01-016

ATTENDU QUE le projet de la Cité de l'Espace peut contribuer au développement d'un pôle d'attraction touristique unique en Montérégie et au Québec, dans le domaine aéronautique et aérospatial;

ATTENDU QUE l'impact de ce projet sur le développement de l'expertise montérégienne dans le domaine industriel, pédagogique et de la recherche scientifique;

ATTENDU QUE ce projet, tel que présenté, peut amener des retombées économiques, touristiques et médiatiques fort importantes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu signifie son appui au projet Cité de l'Espace auprès : du ministre provincial responsable de la Montérégie monsieur André Bourbeau, du ministre fédéral de la Montérégie monsieur Marcel Danis et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science madame Lucienne Robillard.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 15. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

93-01-017

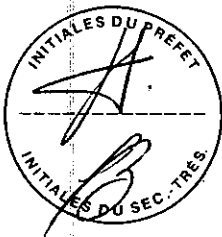
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #93-01 de chèque #4525 à chèque #4569 pour un montant total de 95 788,75 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 16. CORRESPONDANCE

- 93-001 04-11-92 Lettre de MONSIEUR ROBERT WEEMAES, directeur général, VILLE DE BELOEIL, formulant quelques remarques face aux documents "Appel de proposition de service, gestion des déchets" et "Projet d'entente sur la gestion des déchets".
- 93-002 05-11-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre responsable de l'Habitation, nous informant du réaménagement budgétaire du programme P.A.R.C.Q..
- 93-003 17-11-92 Copie conforme d'une lettre de MONSIEUR DENYS JEAN, sous ministre, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, concernant l'aménagement des rives du ruisseau des Frères.
- 93-004 17-11-92 Lettre de MONSIEUR BERNARD TELLIER, conseiller, LE GROUPE LEGER ET LEGER, décrivant les services offerts par la firme.
- 93-005 18-11-92 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, directrice générale, M.R.C. CHAMPLAIN, accusant réception du projet de règlement numéro 14-4.
- 93-006 20-11-92 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, concernant la cause Conrad Handfield en matière d'évaluation foncière.
- 93-007 23-11-92 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR LUC GAUTHIER, maire, VILLE D'IBERVILLE, adressée à la COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, concernant la désignation de l'autoroute 35 sous l'appellation "Autoroute de la Vallée-des-Forts".
- 93-008 25-11-92 Lettre de MONSIEUR GÉRALD BELLEY, attaché politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du projet de règlement numéro 14-4.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

- 93-009 25-11-92 Lettre de MONSIEUR GUY BENNEDETTI, directeur général, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, formulant quelques remarques face aux documents : "Appel de propositions de services, gestion des déchets" et "Projet d'entente sur la gestion des déchets".
- 93-010 26-11-92 Lettre de MONSIEUR BENOIT FUGERE, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AGATHE-SUD, accompagnant une résolution relative aux frais encourus pour le respect des règlements.
- 93-011 26-11-92 Copie conforme d'une lettre de MONSIEUR HERVÉ DUBÉ, ingénieur, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR J.M. VALLÉE, autorisant les travaux de réfection d'une prise d'eau sur le Richelieu.
- 93-012 27-11-92 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, accompagnant la résolution numéro 92-11-04 où le Conseil demande à ce qu'une assemblée publique soit tenue dans le territoire de la ville concernant le projet de règlement numéro 14-4.
- 93-013 30-11-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, notaire, accompagnant un projet de vente finale en faveur de monsieur Werner Maeday.
- 93-014 01-12-92 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception du projet de règlement numéro 14-4.
- 93-015 02-12-92 Lettre de MONSIEUR JEAN ROCHETTE, avocat, DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN, PERRAULT, demandant une série de documents concernant les modifications au Schéma d'Aménagement.
- 93-016 02-12-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUSSILLON, accusant réception du projet de règlement numéro 14-4.
- 93-017 03-12-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DE L'ÉTOILE, directeur, U.M.R.C.Q., concernant la réservation de salles pour des cours de formation des élus.
- 93-018 03-12-92 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUVILLE, accompagnant le règlement numéro 69-92 modifiant le schéma d'aménagement ainsi que les documents connexes au règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 93-009 25-11-92 Lettre de MONSIEUR GUY BENNEDETTI, directeur général, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, formulant quelques remarques face aux documents : "Appel de propositions de services/ gestion des déchets" et "Projet d'entente sur la gestion des déchets".
- 93-010 26-11-92 Lettre de MONSIEUR BENOIT FUGERE, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AGATHE-SUD, accompagnant une résolution relative aux frais encourus pour le respect des règlements.
- 93-011 26-11-92 Copie conforme d'une lettre de MONSIEUR HERVÉ DUBÉ, ingénieur, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR J.M. VALLÉE, autorisant les travaux de réfection d'une prise d'eau sur la Richelieu.
- 93-012 27-11-92 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, accompagnant la résolution numéro 92-11-04 où le Conseil demande à ce qu'une assemblée publique soit tenue dans le territoire de la ville concernant le projet de règlement numéro 14-4.
- 93-013 30-11-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, notaire, accompagnant un projet de vente finale en faveur de monsieur Werne Maeday.
- 93-014 01-12-92 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception du projet de règlement numéro 14-4.
- 93-015 02-12-92 Lettre de MONSIEUR JEAN ROCHETTE, avocat, DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN PERRAULT, demandant une série de documents concernant les modifications au Schéma d'Aménagement.
- 93-016 02-12-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUSSILLON, accusant réception du projet de règlement numéro 14-4.
- 93-017 03-12-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DE L'ÉTOILE, directeur, U.M.R.C.Q., concernant la réservation de salles pour des cours de formation des élus.
- 93-018 03-12-92 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUVILLE, accompagnant le règlement numéro 69-92 modifiant le schéma d'aménagement ainsi que les documents connexes au règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

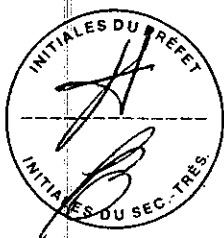
- 93-019 04-12-92 Lettre de MADAME YOLANDE CHARTRAND, directrice générale, TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE, sollicitant le privilège de couvrir chacune des assemblées du Conseil.
- 93-020 07-12-92 Lettre de MADAME CLAUDETTE PLOURDE, PRATTE-MORRISSETTE, confirmant les conditions de renouvellement des assurances générales de la M.R.C..
- 93-021 07-12-92 Lettre de MONSIEUR GUY BENEDETTI, directeur général, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, confirmant que la lettre de Gestion Désourdy, adressée au maire, sera soumise aux aviseurs légaux Poupart & Poupart.
- 93-022 07-12-92 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, S.M.D., concernant la nomination d'un membre au sein du Comité sous-régional.
- 93-023 07-12-92 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. LAJEM-MERAIS, accompagnant la résolution numéro 92-244 qui abroge la résolution numéro 92-218 visant à modifier le schéma d'aménagement.
- 93-024 07-12-92 Lettre de MONSIEUR GERVAIS DÉSORDY, président, GESTION DÉSORDY INC., formulant certaines restrictions face au projet de règlement numéro 14-4.
- 93-025 09-12-92 Lettre de MADAME CLAUDINE DE MARGERIE, agente, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant une demande d'accès à certains documents relatifs à l'émission de permis pour le Groupe Désourdy.
- 93-026 10-12-92 Compte rendu de la réunion du 9 septembre 1992 du Comité de vigilance de Saint-Basile-le-Grand.
- 93-027 10-12-92 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUVILLE, nous informant de la nomination des membres du Bureau des délégués et leurs substituts.
- 92-028 11-12-92 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant copie de la résolution numéro 92-313 relative au projet de règlement numéro 14-4.
- 93-029 11-12-92 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., invitant la M.R.C. à soumettre des projets eu égard au fonds de soutien à l'entrepreneurship.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 93-030 11-12-92 Lettre de MONSIEUR MARC VAILLANCOURT, directeur général, CONFÉRENCE DES MAIRES DE BANLIEUE DE MONTRÉAL, accompagnant leur mémoire adressé au Groupe de travail sur Montréal et sa région.
- 93-031 11-12-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, sollicitant l'avis du Conseil face au règlement d'urbanisme numéro 845-15.
- 93-032 14-12-92 Lettre de MONSIEUR LAURENT ACHIM, vice-président, BITUMAR, expliquant un nouveau procédé de recyclage des pneus.
- 93-033 14-12-92 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, accompagnant copie d'un jugement favorable à la M.R.C. dans la cause Jacques Lasselle.
- 93-034 15-12-92 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, S.M.D., demandant à la M.R.C. d'attendre que les documents inhérents au processus d'élaboration du plan stratégique soient produits avant d'amorcer les démarches de concertation.
- 93-035 15-12-92 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ DION, UNIBROUE, demande un certificat d'autorisation de la M.R.C. pour l'implantation d'une usine à Chambly.
- 93-036 16-12-92 Copie de la lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, ministre, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, concernant la stratégie d'élimination des B.P.C..
- 93-037 16-12-92 Lettre de MADAME LINE GAREAU, ministre, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, nous informant que le gouvernement a donné son aval à la relance du programme de réforme cadastrale.
- 93-038 17-12-92 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, demandant à la M.R.C. d'accorder un délai à la ville pour l'adoption de ses règlements d'urbanisme.
- 93-039 17-12-92 Lettre de MONSIEUR GILLES BERNIER, directeur général, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant l'intervention en milieu urbain sur la propriété du manoir Rouville-Campbell.
- 93-040 17-12-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, accompagnant copies des projets de règlements d'urbanisme numéros 845-17, 845-18 et 845-19.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 93-041 17-12-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, accompagnant copie du règlement numéro 820-2 modifiant le plan d'urbanisme et sollicitant l'avis du Conseil.
- 93-042 17-12-92 Copie de la lettre de MADAME SYLVIE CHAREST, responsable en bâtiment, VILLE DE CHAMBLY, adressée à Me ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, concernant une enseigne dérogatoire sur le boulevard Périgny à Chambly.
- 93-043 17-12-92 Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, s'excusant de ne pouvoir être présent à une rencontre sociale de la M.R.C..
- 93-044 17-12-92 Lettre de MONSIEUR GERVAIS DÉSORDY, président, GESTION DÉSORDY INC., concernant le projet de règlement numéro 14-4 et indiquant de déposer officiellement le mémoire présenté le 3 novembre 1992 ainsi que la lettre datée du 2 décembre 1992.
- 93-045 18-12-92 Copie de la lettre de MADAME RENÉE LEGENDRE, mairesse, VILLE DE CARIGNAN, adressée à MONSIEUR GERVAIS DÉSORDY, président, GESTION DÉSORDY INC., concernant le projet de règlement numéro 14-4 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 93-046 18-12-92 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, accompagnant la résolution numéro 92-11-317 relative à la nomination des membres du Bureau des délégués.
- 93-047 18-12-92 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, accompagnant la résolution numéro 92-12-435 par laquelle la ville donne son avis sur le projet de règlement numéro 14-4.
- 93-048 18-12-92 Lettre de MADAME JULIE GAUTHIER, PRATTE-MORRISSETTE INC., confirmant la mise en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1993 des protections d'assurances.
- 93-049 21-12-92 Lettre de MADAME MONIQUE LÉONARD, chef de service, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, présentant les résultats d'une enquête sur l'inventaire des terres fédérales du Québec.
- 93-050 21-12-92 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception des procès-verbaux des séances du 1^{er} octobre et du 5 novembre 1992.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 93-051 21-12-92 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, S.M.D., accompagnant copie du procès-verbal de la quatrième assemblée du Comité exécutif.
- 93-052 21-12-92 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accompagnant copie du règlement numéro 175 amendant le schéma d'aménagement.
- 93-053 21-12-92 Lettre de MONSIEUR GERVAIS DÉSOURDY, président, GESTION DÉSOURDY INC., accompagnant copie d'une lettre de MADAME RENÉE LEGENDRE, mairesse, VILLE DE CARIGNAN.
- 93-054 21-12-92 Lettre de MADAME CLAUDINE DE MARGERIE, agente, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, accompagnant copies de deux certificats d'autorisation.
- 93-055 21-12-92 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, sollicitant l'avis du Conseil pour le règlement d'emprunt numéro 1520.
- 93-056 22-12-92 Lettre de MONSIEUR MARCEL DULUDE, président, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RIVE-SUD, sollicitant l'appui du Conseil au projet Cité de l'Espace.
- 93-057 22-12-92 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. DES MASHKOUTAINS, accompagnant la résolution numéro 92-234 relative à la nomination des membres du Bureau des délégués.
- 93-058 22-12-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, accompagnant copie du règlement numéro 1251-00-92 relatif aux permis et certificats et sollicitant l'avis du Conseil.
- 93-059 22-12-92 Lettre de MADAME CECILE BRUYERE, attachée politique, MINISTRE YVON PICOTTE, accusant réception de la résolution numéro 92-11-176 relative au plan stratégique de développement.
- 93-060 23-12-92 Lettre de MADAME JULIE RODRIGUE, conseillère politique, MINISTRE PIERRE PARADIS, accusant réception de la demande d'inscription de la M.R.C. au programme d'assainissement des eaux.
- 93-061 23-12-92 Lettre de MADAME JOHANNE DESLANDES, secrétaire exécutive, M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, avisant le Conseil de son départ pour un congé de maternité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 93-062 23-12-92 Lettre de MONSIEUR MICHEL JULIEN, président, TABLE DE CONCERTATION PARTENAIRE POUR L'EMPLOI, invitant le directeur général à participer à la première Table de concertation.
- 93-063 04-01-93 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU VILLAGE, nous transmettant une résolution nommant un substitut au Comité consultatif d'aménagement.
- 93-064 04-01-93 Lettre de MONSIEUR GÉRALD BELLEY, attaché politique du ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception des documents concernant une demande de modification des limites territoriales.
- 93-065 04-01-93 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, directrice générale, M.R.C. DE CHAMPLAIN, nous transmettant copie d'une résolution concernant le projet de règlement numéro 14-4 modifiant le Schéma d'Aménagement.

Publications du mois de décembre 1992

Gazette officielle du Québec	no.48 11 novembre 1992
Affaires Montérégiennes	vol.5, no.5 décembre 1992
Municipalité	novembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.49 18 novembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.50 25 novembre 1992
Quorum	vol.17, no.6 décembre 1992
Le Maître Éditeur	vol.3, no.5 décembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.51 2 décembre 1992
Urba	vol.13 décembre 1992 - janvier 1993
L'Aménagiste	vol.6, no.3 décembre 1992
Muni-Express	no.10 décembre 1992 et janvier 1993
Liaison loisirs	vol.3, no.4 octobre - décembre 1992



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Le toponyme	vol.10, no.1 novembre 1992
L'A.T.E.Q.	vol.7, no.4 décembre 1992
Accès à l'information express	no.3 octobre 1992
L'Accès	vol.8, no.2 décembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.52 et 53 16 décembre 1992
La maîtrise de l'énergie	vol.7, no.4 décembre 1992
L'Audience	vol.2, no.2 hiver 1992
L'Union	no.4 décembre 1992

POINT 17. AFFAIRES PUBLIQUES

Me Daniel Chénard s'informe auprès du préfet de la raison pour laquelle le point 6 à l'ordre du jour a été remplacé soit : "Avis de motion, projet de règlement numéro 14-4, modifiant le Schéma d'Aménagement".

Monsieur le préfet indique que le Conseil a jugé bon de ne pas aborder le sujet immédiatement puisque le Conseil désirait obtenir des informations particulières sur le projet de règlement avant de déposer un avis de motion.

POINT 18. DIVERS

Aucun autre sujet n'est apporté à ce point.

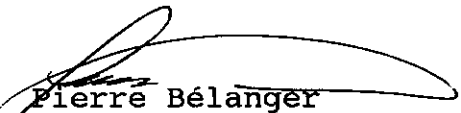
POINT 19. CLOTURE DE LA SÉANCE

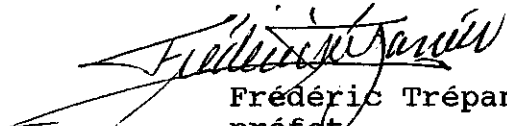
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Frédéric Trépanier
préfet

93-01-018